

Séminaire TVB régionale et partage d'expériences

Interventions des CEN Auvergne
et CEN Allier :

Assistances techniques sur les zones humides



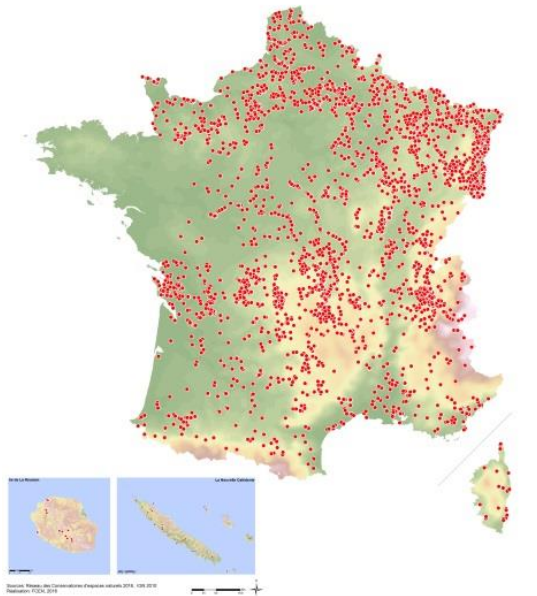
13 mars 2018
Clermont Ferrand



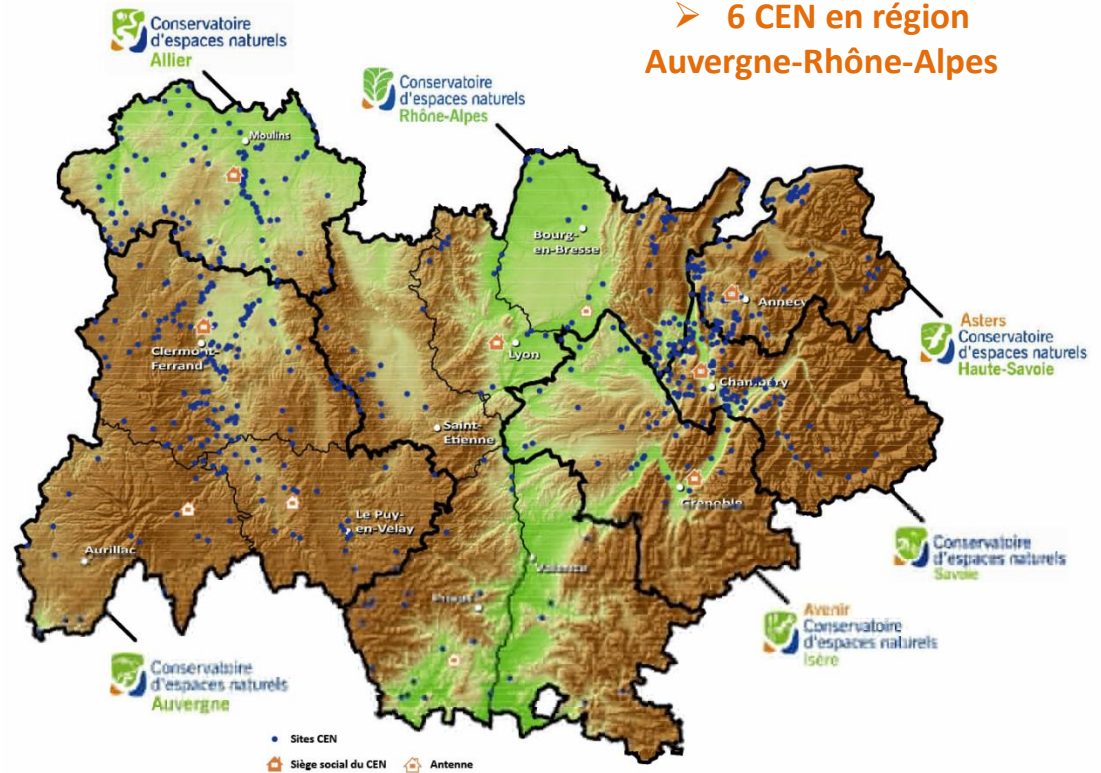
2 associations membres du réseau des Conservatoires d'espaces naturels : 29 CEN

Objet : **Connaissance, préservation, gestion et valorisation du patrimoine naturel,**
en lien avec les propriétaires, agriculteurs, usagers et collectivités

Les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels au 1er janvier 2016



Un réseau de plus de 3 100 sites
protégés contractuellement
couvrant 160 455 ha en France





CEN Auvergne et CEN Allier
agréés depuis 2014 par l'Etat et la Région Auvergne - Rhône-Alpes
en tant que **Conservatoire d'espaces naturels**
au titre de de l'article L414-11 du Code de l'environnement

CEN Auvergne

- ✓ Territoire d'intervention : **63, 43, 15**
+ thématiques régionales
- ✓ Créé en 1985, association à but non lucratif
- ✓ **Association** : 280 adhérents, **100 bénévoles**,
1 500 sympathisants (réseaux sociaux)
- ✓ **Professionnels** : **28 salariés** répartis en 4 lieux
→ Riom (x2)-63, Chavaniac-Lafayette-43,
Neussargues-en-Pinatelle-15
- ✓ Gouvernance : un **Conseil d'administration**

CEN Allier

- ✓ Territoire d'intervention : **03** et territoires limitrophes
- ✓ Créé en 1992, association à but non lucratif
- ✓ **Association** : 180 adhérents, bénévoles
+ de 100 communes, intercommunalités partenaires
1 200 sympathisants (réseaux sociaux)
- ✓ **Professionnels** : **15 salariés** basés à Châtel-de-Neuvre (03)
- ✓ Gouvernance : un **Conseil d'administration**

- ✓ un **Conseil scientifique commun**

La stratégie des CEN Auvergne et CEN Allier : 2 axes prioritaires de travail

- **Un réseau de sites préservés contractuellement**
par maîtrise foncière et maîtrise d'usage,
en lien avec les propriétaires, agriculteurs, usagers et collectivités
- CEN Auvergne : 200 sites pour 1485 ha**
CEN Allier : 100 sites pour 750 ha

→ une présence territoriale importante

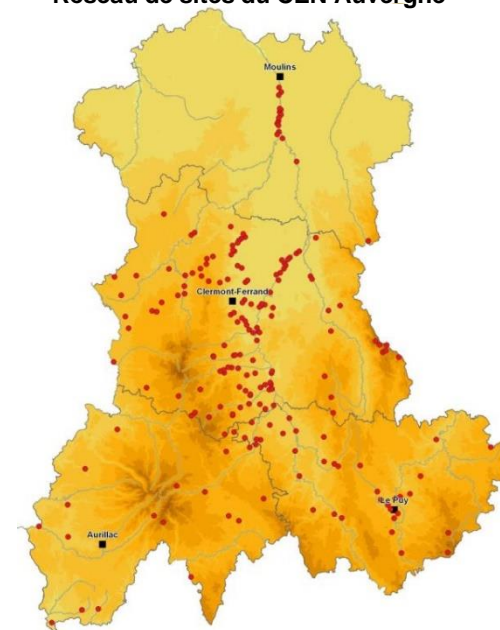
- **Un accompagnement des politiques publiques**
- Conventions avec l'Etat, les agences de l'eau, les collectivités territoriales et de nombreuses communes...
- Animation de sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Réserves naturelles, Plan d'actions en faveur des espèces menacées...



Réseau de sites du CEN Allier



Réseau de sites du CEN Auvergne



Un réseau de 200 sites naturels représentant environ 1 485 ha.

Des équipes professionnelles aux métiers et compétences variés



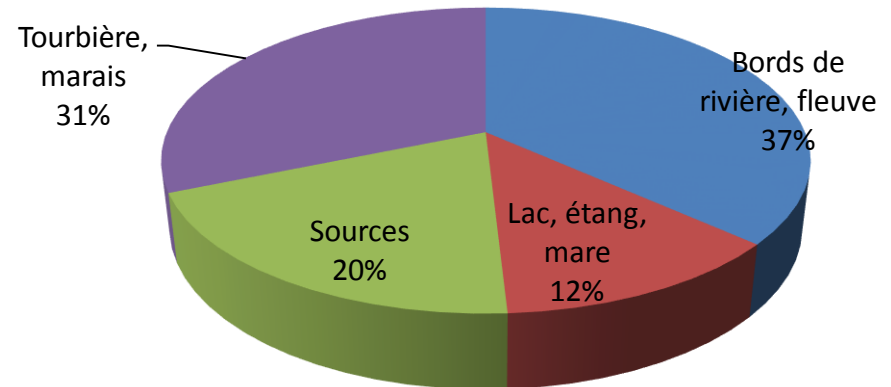
Gestion des milieux naturels :

travaux de restauration et de gestion courante, installation parcs de pâturage...

savoir faire et matériel spécialisé

CEN et zones humides: des enjeux « biodiversité » & « fonctionnalité autour de la ressource en eau »

- Animation foncière et programme d'acquisition/conventionnement:
112 sites pour 962 ha
- Inventaires de zones humides
- **Gestion de zones humides** : Documents de gestion/Restauration écologique, gestion courante...



- Gestion de mesures compensatoires zh
- **Cellule d'assistance technique zones humides**

Cellule d'assistance technique zones humides - CATZH

- un outil développé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis 2002



CATZH du parc
naturel régional
Périgord-Limousin



- des **conseils de gestion durable** auprès de propriétaires et gestionnaires de zh: agriculteurs, forestiers, collectivités...

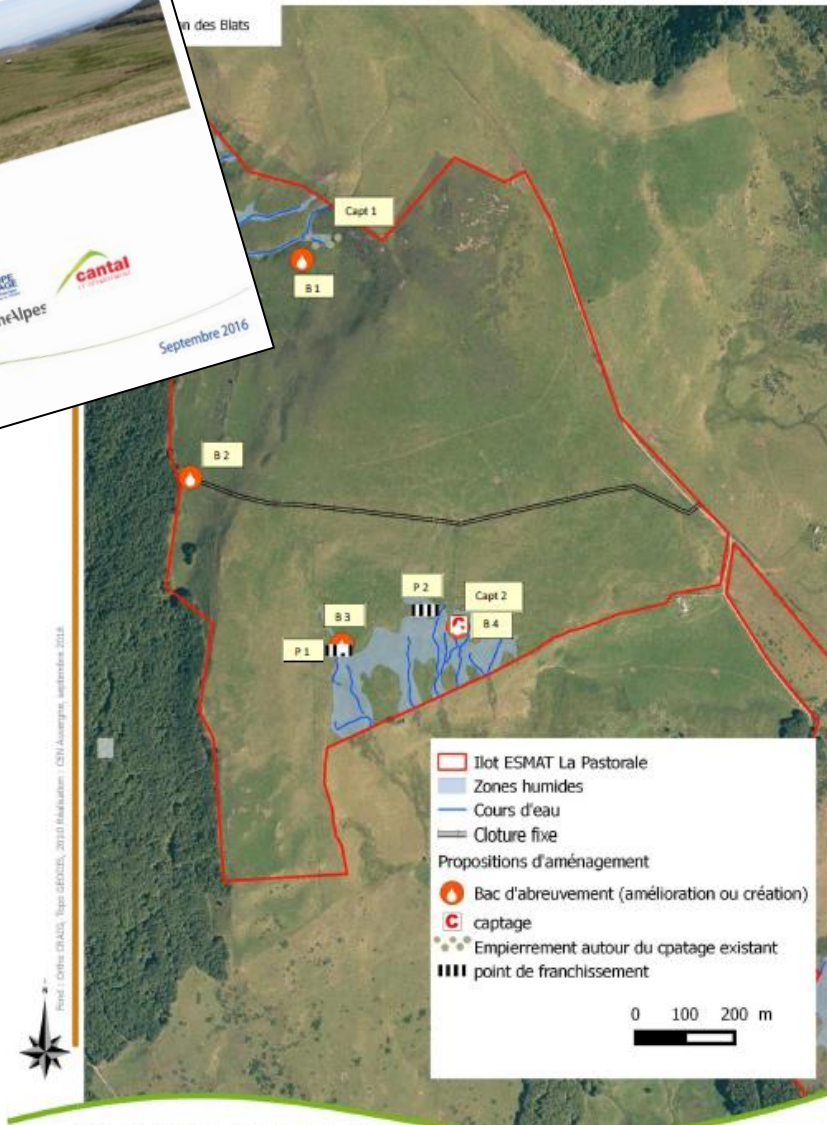
CATZH « de terrain »

Diagnostic zones humides
Commune de Malbo (15)
Bassin versant du ruisseau du Malbonnet (affluent du Sirig)
Gestionnaire : Coopérative d'estive ESMAT La Pastorale

Rédaction : Emille DUPUY, CEN Auvergne
Avec le soutien de :

Logo: AUVERGNE - Rhône-Alpes
Logo: CANTAL
Logo: Conservatoire d'espaces naturels Auvergne
Logo: Agence de l'eau Auvergne-Rhône-Alpes
Logo: Agence de l'eau Loire-Auvergne
Logo: Agence de l'eau Adour Garonne

Septembre 2016



Cellule d'assistance technique "zones humides"- ESMAT La Pastorale (Malbo, 15)



RESEAU SAGNES AUVERGNE
CONVENTION D'ADHESION
ENTRE

Le COPTASA, représenté par son Directeur Laurent BOUSCARAT, structure propriétaire et gestionnaire des parcelles décrites au amorce de la présente convention, sur la commune de Malbonnet (15190),

Et
Le Conservatoire d'espaces naturels Auvergne (CEN Auvergne), siègeant au Moulin de la Croix, Rue Léon Versey à Rom (63200).

La COPTASA s'engage :

- à ne pas drainer les zones humides décrites en amont,
- à ne pas modifier les caractéristiques hydrauliques et hydrologiques de ces zones humides sans en informer le CEN Auvergne,
- à suivre les conseils de gestion et restauration, et à contacter le CEN Auvergne pour les questions relatives à ces zones humides,
- à associer le CEN Auvergne aux travaux envisagés sur ces mêmes zones.

Ceci en échange d'une aide technique gratuite effectuée par le CEN Auvergne.
Cette aide intervient dans le cadre de sa mission d'assistance technique à la gestion des zones humides pour la préservation de leur fonctionnement hydrologique, mise en place par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette assistance technique peut comporter les interventions suivantes, à concurrence des moyens financiers annuels alloués au CEN Auvergne :

- diagnostic initial de la zone humide,
- réalisation de fiches actions décrivant des propositions de travaux et aménagement,
- visites de conseil,
- appui pour les interventions spécialisées éventuelles (accompagnement aux démarches administratives, au suivi des travaux...),
- suivi des zones humides,
- suivi appui et conseil technique nécessaires, rentrant dans les compétences du CEN Auvergne et dans l'objectif d'une gestion durable des zones humides.

Adhésions Réseau Sagnes Auvergne - COPTASA, les Sagnes - 1/5





Établissement public du ministère chargé du développement durable



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
Établissement public du ministère
chargé du développement durable



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Légende :

- CAT ZH de terrain
- CATZH bv_célé_SMBRC
- CATZH de terrain à partir mi-2018
- CATZH auprès des collectivités et services de l'état
- DEPARTEMENTS AUVERGNE
- COURS D'EAU PRINCIPAUX
- Limite de BV Agences



- Mobilisable sur les 4 départements : 03, 63, 43 et 15

- Outil financé en 2018

- Objectifs

- Poser les bases d'une coordination régionale des acteurs et des données
- Assurer localement la mise en place d'actions et de conseils permettant une préservation concrète de ces milieux

- **Moyen** = mettre à disposition les compétences d'expert zones humides des CEN auprès des structures ayant besoin d'appui ou conseil sur ce sujet

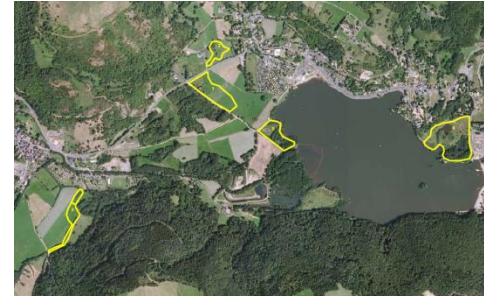


- Dans les territoires :

- participer à la **sensibilisation et à l'information des élus et acteurs locaux** pour une meilleure prise en compte des zones humides
- appui technique aux collectivités pour **l'émergence ou la structuration de la maîtrise d'ouvrage d'actions**
- **accompagner la réalisation** de nouveaux inventaires zones humides portés par les collectivités
- participer activement aux **commissions thématiques relatives aux zones humides** des Contrats Territoriaux et des SAGE
- appuyer les SAGE dans l'écriture de leurs **avis sur les travaux impactant les ZH**



- Apporter un appui méthodologique aux services, structures et intercommunalités pour une prise en compte des **zones humides dans les documents d'urbanisme et l'instruction des permis de construire.**
- Apporter ponctuellement un appui d'expertise aux services instructeurs sur la pertinence de propositions de **mesures compensatoires à la destruction/dégradation de zones humides.**
- Participer aux **réunions thématiques** organisées par les Départements, la Région, l'Etat et les Agences de l'eau.



Exemple d'(co-)organisation de journée d'information

- Service des routes CG 15: « **Comment prendre en compte les zones humides et cours d'eau dans l'élaboration et l'entretien d'un ouvrage routier ?** »
- Journée « **Zh et gestion forestière** »
- Journées DDT 63 « **Sensibilisation à la prise en compte des zones humides dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme** »



INVITATION

REUNION D'INFORMATION



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

03 : CEN Allier

Marion GIRARD, 04.70.42.89.34.

marion.girard@espaces-naturels.fr

Les contacts

63 : CEN Auvergne

Lucie Le Corguillé, 04 73 63 00 11

lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

15 : CEN Auvergne

Emilie DUPUY, 09 70 75 04 95,

emilie.dupuy@cen-auvergne.fr

43 : CEN Auvergne

Marion Parrot Gibert, 09 70 75 04 95

marion.parrot-gibert@cen-auvergne.fr

0 10 20 km

Merci de votre attention

